

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 SG 9 Adhésion de la Ville de Paris à l'association « Acteurs du Grand Paris » et versement de la cotisation 2017 (700 euros).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'adhérer à l'association « Acteurs du Grand Paris » et de procéder pour l'année 2017 au versement de la cotisation de la Ville de Paris à cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder pour l'année 2017 au versement de la contribution de la Ville de Paris à l'association « Acteurs du Grand Paris ».

Article 2 : Pour l'année 2017, le montant de la contribution de la Ville de Paris s'élève à 700 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, nature 6281, fonction V0207, ligne du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO